

DÉLIBÉRATION
Du Conseil d'Administration
De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 14 mars 2024

Délibération n° 2024-03-2

Point 2.2 : Commissions des relations internationales

Vu le décret n° 86-640 du 14 mars 1986, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieur,
Vu le règlement intérieur de l'ENSCR, article 22,

Le Conseil d'Administration examine la proposition de modification de la composition de la commission des relations internationales qui a été envoyée précédemment. En outre, cette commission comprend un membre élu du conseil scientifique et un membre élu du conseil d'administration. Mme Lidia FAVIER a proposé sa candidature en qualité de membre élue du Conseil scientifique. M. Christophe CREVISY propose sa candidature en séance en qualité de membre élu du conseil d'administration.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la composition de la commission des relations internationales telle qu'elle est proposée.

Membres composant le conseil : 24
Membres en exercice : 24

Visa de la Présidente

Patricia FOMPEYRINE

Quorum : 13
Membres présents ou représentés : 18
Présents : 14
Représentés : 4

Votes :
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 18



Délibération adoptée

Proposition de composition envoyé précédemment

Extrait envoyé au Recteur Chancelier des Universités le : 20 mars 2024